

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de GONNEVILLE EN AUGÉ****Séance du 3 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le 3 avril à 19h30, le Conseil municipal, légalement convoqué le 27 mars 2024 s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Harold LAFAY, Maire.

Présents : Mmes Marion LE GUEN, Aurore MOULIN, Elisabeth MAY, Emma JUMEL et Nadine ANDREANI et MM Harold LAFAY, Olivier IACAZZI, Bernard GARREL et Cyril CLOUET.

Absents excusés : Anne HARIVEL et Jacques DROUET

Pouvoirs : Anne HARIVEL à Elisabeth MAY, Jacques DROUET à Harold LAFAY

Secrétaire de séance : Nadine ANDREANI Ouverture Séance : 19h34

**Présents : 9 Absents excusés : 2 Pouvoirs : 2 Votants : 11**

Ordre du jour :

- Approbation Conseil du 13 février 2024
- Compte Financier Unique 2023
- Affectation résultat 2023
- Subventions 2024
- Taxe d'habitation : majoration de la part de cotisation communale pour les logements non affectés à l'habitation principale
- Taux 2024
- Budget primitif 2024
- Fongibilité des crédits
- Tarif salle pour les agents communaux
- Questions diverses

En préambule, le Maire demande de rajouter une délibération à l'ordre du jour : Les tarifs de la location de la salle pour 2024. Demande acceptée par les conseillers

**1. APPROBATION DU PV DU CONSEIL DU 13 FEVRIER 2024**

► Aucune observation n'ayant été faite le PV du conseil du 13 février 2024 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

**2. COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023**

Mme LE GUEN, adjointe déléguée aux Finances informe le conseil que depuis 2023 la commune a adopté le compte financier unique, document qui remplace les comptes administratif et compte de gestion.

Elle présente au conseil les résultats comptables 2023 :

Fonctionnement	2023	Investissement	2023
Dépenses	231 123.32	Dépenses	127 370.58
Recettes	282 198.72	Recettes	241 447.23
Résultat année N	<b>51 045.40</b>	Résultat année N	<b>87 076.65</b>

Excédent Reporté	84 077.70	Déficit reporté	-80 637,38

<b>Résultat Fonctionnement</b>	<b>135 123.10</b>	<b>Résultat d'investissement</b>	<b>6 439.27</b>
--------------------------------	-------------------	----------------------------------	-----------------

<b>Résultat cumulé de l'exercice :</b>	<b>141 562.37</b>
--	-------------------

Monsieur le Maire étant sorti, Madame Nadine ANDREANI, doyenne de l'assemblée prend la présidence de l'assemblée pour procéder au vote.

► **Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte le Compte Financier Unique à l'unanimité des présents et représentés, Monsieur le Maire étant sorti lors du vote.**

**VOTE : Abstention : 0 OUI : 9 NON : 0 Pouvoirs : 1**

### 3. AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Mme LE GUEN, adjointe déléguée aux Finances présente au conseil l'affectation du résultat 2023 :

#### FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2023 : Recettes – Dépenses	<b>51 045.40 €</b>
<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>84 077.70 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement cumulé 2023 à affecter</b>	<b>135 123.10 €</b>

#### INVESTISSEMENT

Résultat d'investissement 2023 : Recettes - Dépenses	<b>87 076.65 €</b>
Report déficit 2022	-80 637,38€
<b>Résultat d'investissement cumulé 2023</b>	<b>6 439.27 €</b>

Solde des restes à réaliser de l'exercice : **0**

Besoin de financement de la section d'investissement **0**

► **Le Conseil, après en avoir délibéré approuve l'affectation du résultat à l'unanimité des présents et représentés.**

**VOTE : Abstention : 0 OUI : 11 NON : 0 Pouvoirs : 2**

### 4. SUBVENTIONS 2024

La commune continue à soutenir les associations avec le prêt de la salle ou le versement de subventions. Monsieur le Maire propose d'accorder les subventions suivantes :

	<b>2024</b>
Comité des fêtes	900 €
APE du collège de Merville	100 €
ASCA	100 €
Bibliothèque pour tous	400 €
Anciens combattants	100 €
SNSM Dives	200 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 800 €</b>

► **Le Conseil, après en avoir délibéré valide les subventions 2024 par 10 voix POUR (1 abstention).**

### 5. TAXE D'HABITATION : MAJORATION DE LA PART DE COTISATION COMMUNALE POUR LES LOGEMENTS NON AFFECTES A L'HABITATION PRINCIPALE

L'article 1407 ter du Code général des collectivités territoriales (CGCT) permet aux communes situées dans les zones où existe un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements (zones tendues), de majorer d'un pourcentage compris entre 5% et 60%, la part leur revenant de la taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale.

Les communes doivent délibérer avant le 1<sup>er</sup> octobre 2024 pour une mise en application en 2025.

Monsieur le maire propose de majorer ce taux et invoque les motifs conduisant à cette proposition :

- La commune de Gonnevillle en Auge est située en zone tendue.
- La part communale de la cotisation de taxe d'habitation des résidences secondaires n'a pas augmenté depuis longtemps. Actuellement, son taux est de 11.98 %.
- Cette augmentation permettrait de rattraper l'inflation et de compenser l'augmentation des frais d'entretien de la commune.

- Vu l'article 1407 ter du code général des impôts, le conseil, après en avoir délibéré décide
- de majorer de 60 % la part communale de taxe d'habitation des résidences secondaires non affectés à l'habitation principale mais en logements meublés.  
Cette augmentation porte le taux à 19.17%.
  - Cette mesure sera effective à compter de l'année d'imposition 2025.
  - Il charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

A l'unanimité des présents et représentés

## 6. VOTE DES TAUX 2024

Le Maire propose au conseil de ne pas augmenter les taux communaux sur le foncier bâti et non bâti et de les reconduire pour 2024.

- Taxe sur le foncier bâti : 43.95 % = 22.10 % (Département) + 21.85 % (Commune)
- Taxe sur le foncier non-bâti : 38.27 %
- Taxe d'habitation : 11.98 %

- Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve les taux 2024 à l'unanimité des présents et représentés.

*Arrivée d'Anne HARIVEL à 20h30*

## 7. BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Maire Harold LAFAY et l'adjointe aux Finances présentent les orientations budgétaires pour 2024 et le budget qui en découle.

Le BP 2024 a été présenté à Monsieur LAQUAY, conseiller aux décideurs locaux qui l'a validé.

### Fonctionnement : 390 299 €

Dépenses	390 299.00 €
Recettes	390 299,00 €
Recettes réelles	255 175.90 €
Solde positif reporté	135 123.10 €

### Investissement : 106 851 €

Dépenses	106 851.00 €
Recettes	106 851.00 €

### Total budget 2024 : 497 150 €

- Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte le Budget primitif 2024 à l'unanimité des présents et représentés.

VOTE : Abstention : 0                      OUI : 11                      NON : 0                      Pouvoirs : 2

## 8. FONGIBILITE DES CREDITS

La nomenclature M57 autorise le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections lorsque les délais de gestion d'une décision modificative ne permettent pas de faire face à une dépenses urgente dans un chapitre qui ne dispose pas d'un disponible suffisant. Cette délibération doit être prise tous les ans.

- Le Conseil, après en avoir délibéré, valide cette décision à l'unanimité des présents et représentés

## 9. .TARIFS LOCATION SALLE POUR LES AGENTS COMMUNAUX DE GONNEVILLE EN AUGE

Le maire propose au conseil d'appliquer aux agents communaux de Gonneville en Auge, le même tarif que celui réservé aux habitants de Gonneville en Auge, à savoir 270 € pour le week-end.

- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré valide ces tarifs, à l'unanimité des présents et représentés.,

**10. TARIFS LOCATION SALLE 2024**

Le maire propose au conseil de ne pas augmenter les tarifs de la salle.

Tarifs 2024	GONNEVILLAIS	EXTERIEURS
Week-end	270 €	770 €
Associations : activités	Gratuit	50 €
Associations : activités avec recettes (repas 1 jour)	3 événements gratuits, 50 € au-delà	200 €

► **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide de maintenir les mêmes tarifs qu'en 2023, à l'unanimité des présents et représentés.**

**11. QUESTIONS DIVERSES**

- **Revalorisation de la prime RIFSEEP**

Le RIFSEEP voté en 2020 prévoit 2 primes, l'IFSE qui peut être versée chaque mois en complément de traitement et le CIA sorte de prime de fin d'année dépendante de l'engagement dans son travail, chaque prime étant proratisée au temps de travail.

Il est proposé de revaloriser cette prime, de ne pas la proratiser au temps de travail effectué mais au nombre de mois travaillé dans l'année. Ce projet de délibération sera soumis au CST du Centre des Gestion du Calvados du 16 mai 2024.

- **Présentation de différents devis**

Réfection des trottoirs et du parking de la place de l'Eglise - LETELLIER :

- Parking : 6 712.50€ TTC ou 11 962.50€ TTC (version enherbée) : Travaux reportés en 2025
- Trottoirs : 10 876.18 € TTC : Validé

Sol salle :

- SOLMUR: 5 000 € TTC
- DISPANO : 7 500€ TTC

La discussion sera menée lors de la commission travaux

- **Projet Café associatif**

Le projet a été présenté à NCPA dans le cadre du dispositif « Révéler nos territoires » et a été retenu !

*Arrivée de Thierry MOULIN, président du comité des fêtes et animations.*

- **Rappel de la réunion de la commission fêtes et cérémonies ( pour l'organisation de la distribution du muguet, des cérémonies du 8 mai et du 5 juin et de la fête du village du 22 juin).**

La séance est levée à 21h20

Le Maire, Harold LAFAY

Gonneville en Auge, le 5 avril 2024

Le secrétaire de séance : Nadine ANDREANI

3 avril 2024	Signatures	Motif de non signature
LAFAY Harold		
IACAZZI Olivier		
LE GUEN Marion		
MOULIN Aurore		
MAY Elisabeth		
HARIVEL Anne		Pouvoir
CLOUET Cyril		
ANDREANI Nadine		
GARREL Bernard		
DROUET Jacques		Pouvoir
JUMEL Emma		